
<u>Nombre de membres</u>	<u>Sont présents :</u> Jean-Marc ABBADIE, David Aoustin, Christiane ARAGNOU, Régis BAUDIFFIER, Maryse CARRERE, Jean-Claude CASTEROT, Jean-Louis CAZAUBON, Francis CAZENAVETTE, Claude DAMBAX, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Joseph FOURCADE, Manuel GUARNE, Paul HABADJOU, André LABORDE, Yvette LACAZE, Charles LEGRAND, Eric LESTABLE, Jérôme LURIE, Chantal MORERA, Marie-José MOULET, Ange MUR, Jean-Louis NOGUERE, Gérard OMISOS, Jean-Claude PIRON, Marie PLANE, Annie SAGNES, Bruno VINUALES
<u>En exercice :</u> 29	
<u>Présents :</u> 27	
<u>Votants :</u> 28	
	<u>Représentés :</u> Laurent GRANDSIMON par Annie SAGNES
	<u>Présents sans droit de vote :</u> Adeline AYELA, Emmanuelle BEGUE, Orange RAVELEAU, Céline RINGEVAL, Francine MOURET
	<u>Excusés :</u> Stéphane ARTIGUES, Michel AUBRY, Jean-Frédéric CHATAIGNE, Alain GARROT, Jacques GARROT, Dominique GOSSET, Stéphanie LACOSTE, Valérie LANNE, Noël PEREIRA DA CUNHA, Paul SADER, Patricia SAYOUS, Daniel TRESCAZES, Jeanine DUBIE, Viviane ARTIGALAS
	<u>Absents :</u> Pascal ARRIBET, Jean-Claude BEAUQUESTE, Henri BERGES, Josette BOURDEU, Jean-Marc BOYA, Gérald CAPEL, Jean-Noël CASSOU, Philippe CASTAING, Georges CASTRES, Mathieu CUEL, Xavier DECOMBLE, Corinne GALEY, Evelyne GARRIGUES, Evelyne LABORDE, Christine MAURICE, Françoise PAULY, Danielle RENAUD, Dominique ROUX, Guy VERGES
	<u>Secrétaire de séance :</u> Joseph FOURCADE

En pièces jointes de ce compte-rendu : projet de convention entre le PLVG et le SIVAL

En préambule à l'ouverture de ce conseil syndical, M. VINUALES donne la parole à Mme MORERA, maire de Lézignan et déléguée du PLVG qui nous accueille ce soir.
Mme MORERA tient à féliciter M. VINUALES pour son élection comme Président du PLVG et se réjouit que son premier conseil syndical se déroule dans sa commune.
Pour rebondir sur ces propos et compte tenu de l'acoustique de la salle Jean Bourdette à Argelès-Gazost, M. VINUALES propose aux délégués de faire tourner l'organisation des conseils syndicaux dans différentes communes du territoire, en alternance entre le Pays de Lourdes et les vallées des Gaves. Les délégués acceptent cette proposition.

M. le Président, Bruno VINUALES, préside ce Conseil Syndical. Le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

****** AFFAIRES GENERALES ******

Décisions du Président

Dans le cadre de la délégation de pouvoir pour les marchés inférieurs à 25 000€, Mme BEGUE-LONCAN présente la liste des devis signés depuis le dernier conseil syndical le 30 octobre.

Objet	Entreprise retenue	Montan HT	Montant TTC
Diagnostic amiante avant tx Soum de Lanne	DEFIM SARL Béarn Diagnostic	287,50	345,00
Matériel divers Brigade Verte	CCL	1 562,01	1 874,41
Débroussaillouse	JOE MOTOCULTURE	4 606,66	5 527,99
Tronçonneuse	Pyrénées Agri	582,50	699,00

Tronçonneuse	Corbères St Germes	637,50	765,00
Epareuse	Garage Sanguinet	15 000,00	16 800,00
Contrôle technique Pisciculture Cauterets	Bureau VERITAS	8 280.02	9 940,00
Adhésion Leader France	Association Leader France	600	600,00
Achat vêtements	Decathlon	204.02	244,93
Achat vêtements	Decathlon	416.58	499,90
Tickets Kadéos Infini NOEL	EDENRED	1824.27	2 190,00
Petit matériel informatique	Micro Point Com	364.50	437,40
Ordinateur portable Dell	Scriba	1020	1 224,00
Coupes branches	BIG MAT	365.40	438,48

L'assemblée prend acte de ces décisions.

Validation compte-rendu de séance

M. VINUALES demande à l'assemblée de valider le compte-rendu du conseil syndical en date du 30 octobre 2017 transmis par mail le 09/11/17. Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est validé unanimement.

Installation de nouveaux délégués désignés par la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves (CCPVG)

Suite à la démission d'un délégué titulaire, M. Jean-Marie DUPONT, la CCPVG a redésigné des représentants au sein du PETR.

Par délibération en date du 2 novembre 2017, la CCPVG a effectué les modifications de désignations suivantes :

Mme Annie SAGNES, déléguée suppléante est désignée déléguée titulaire en remplacement de M. Jean-Marie DUPONT.

M. Daniel TRESCAZES devient délégué suppléant à la place de Mme SAGNES.

(M. VINUALES indique qu'une erreur de prénom s'était glissée dans la note de synthèse envoyée avec les convocations du conseil syndical de ce soir. Il ne s'agissait pas de Claude TRESCAZES, ancien délégué du PLVG et conseiller municipal de Gavarnie-Gèdre, mais bien de Daniel TRESCAZES élu à la commune de Sazos. Toutes nos excuses pour cette confusion).

Monsieur le Président déclare installer dans leurs fonctions ces délégués au conseil syndical du PETR.

******BUDGET******

Autorisation de souscription d'un prêt relais

Monsieur le Président rappelle que le budget annexe GeMAPI repose en grande partie sur des subventions publiques, dont le versement est parfois reporté de plusieurs mois. Afin de supporter cette avance sur subvention, le PLVG souhaite recourir à un prêt relais.

Une réunion avec les établissements bancaires, qui accompagnent déjà le PETR, a été organisée mi-octobre pour déterminer les modalités de cet éventuel prêt relais.

Le PLVG a déterminé la liste des arrêtés pour lesquels les subventions allaient arriver durant l'exercice 2018, voire 2019. Le montant global s'élève à 3 386 175€.

Les établissements bancaires ont été sollicités sur une demande à 3 millions d'euros car certaines subventions pourraient être versées d'ici la fin de l'exercice 2017.

La consultation lancée fin octobre concerne donc un prêt relais de 3 millions d'euros avec une échéance de remboursement de 24 mois.

Les établissements bancaires devraient couvrir à plusieurs ce besoin et nous faire parvenir leurs offres d'ici le 23 novembre.

Il est donc demandé d'autoriser Monsieur le Président à souscrire ce ou ces prêt(s) relais.

Mme BEGUE-LONCAN complète ces propos et informe que trois offres devraient nous parvenir pour 2.5 millions d'euros. Cela permettrait au PLVG de couvrir suffisamment ses besoins et de ne pas avoir de difficulté de trésorerie en décembre avec le remboursement d'un prêt relais de 2 millions.

Détail des offres connues qui couvrent à eux 3 une partie de nos besoins :

- Banque Populaire = 750 000€ sur 2 ans ; 1.3% ; 1 125€ de frais de dossier
- Crédit Agricole = 1 000 000€ sur 2 ans à 0.6769% ; 400€ de frais de dossier
- Caisse d'Epargne = 750 000€ sur 2 ans

Mme BEGUE-LONCAN précise que l'on ne délibérera pas ce soir, la consultation étant toujours en cours.

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à réaliser auprès des établissements bancaires un ou plusieurs prêt relais dans la limite de 3 millions d'euros, avec une échéance maximale de remboursement de 24 mois, et minimale de 12 mois.

A l'issue de la date limite de consultation, Monsieur le Président confirmera les offres retenues dans les limites prévues par des décisions.

******RESSOURCES HUMAINES******

Renouvellement du contrat du Conseiller en Insertion Professionnelle

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que le contrat du conseiller en insertion professionnelle du chantier d'insertion prendra fin au 31/12/2017 et propose de renouveler ce contrat pour une durée de 1 an.

Il fait savoir que, compte-tenu du degré d'invalidité et du niveau d'étude de l'agent qui occupe le poste actuellement, les dispositions de l'article 38 de la loi du 26 janvier 1984 permettent de reconduire le contrat selon une procédure spécifique de recrutement des personnes handicapées, sans concours, donnant vocation à titularisation.

Il explique qu'à l'issue de ce nouveau contrat, l'autorité territoriale appréciera les compétences professionnelles de l'agent et en fonction de cette appréciation, l'agent sera titularisé dans son emploi s'il fait preuve des capacités professionnelles adéquates. Dans le cas contraire, l'agent pourra bénéficier d'une prolongation d'un an ou sera licencié après avis de la commission administrative paritaire.

Sachant qu'il est nécessaire de maintenir ce poste pour le chantier d'insertion et que cet agent remplit les conditions pour ce nouveau contrat et qu'il donne entière satisfaction dans l'exercice de ses missions, il est proposé de renouveler ce contrat.

Le conseil syndical décide d'approuver le renouvellement du contrat de l'agent occupant le poste de conseiller en insertion professionnelle et d'autoriser Monsieur le Président à signer un contrat à durée déterminée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018 pour le recrutement d'un travailleur handicapé établi en application des dispositions de l'article 38 de la loi du 26 janvier 1984 pour une durée hebdomadaire de (15/35^{ème}).

******POLE PREVENTION DES INONDATIONS******

Marché de travaux pisciculture fédérale à Cauterets : avenant n°4

Monsieur le Président rappelle que la maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux de restauration et confortement des prises d'eau de la pisciculture fédérale à Cauterets est désormais réalisée par Egis Eau et que les travaux sont effectués par le groupement d'entreprises GTS / SOARES pour un montant initial de 578 717.30 € HT (hors tranche optionnelle).

La commission de sélection s'est réunie le 13 novembre 2017 à 11h pour se prononcer sur un projet d'avenant n° 4 modifiant les quantités estimatives initiales du marché de travaux et ajoutant des prix nouveaux nécessaires à la bonne exécution des travaux. L'impact financier de l'avenant est de 12 157.60 € HT, soit un impact de + 2.1 % par rapport au marché initial (hors tranche optionnelle). Le nouveau montant du marché s'élève à 590 874.90 € HT. La commission de sélection a émis un avis favorable.

Mme BEGUE-LONCAN informe qu'il s'agit du premier avenant ayant une incidence financière sur le montant du marché. Cette modification est permise par la nouvelle réglementation des marchés publics. En effet, dans la limite de 15% du marché initial, les modifications d'un marché ne sont pas considérées comme modification substantielles et peuvent faire l'objet d'avenant.

Les modifications à apporter au détail quantitatif estimatif permettent de prendre en compte les travaux modificatifs proposés par le nouveau maître d'œuvre (EGIS) afin de répondre aux contraintes techniques et de délais exposées par la fédération de pêche des Hautes-Pyrénées, en particulier : modifications constitutives, de hauteur et d'emplacement du barrage, mise en œuvre d'un pavage à l'aval du barrage pour assurer la continuité piscicole et le passage sécurisé des kayakistes, modification de l'ouvrage de dessablage, raccordement de la nouvelle prise d'eau sur la canalisation aval qui peut être conservée compte tenu de son état, reprise du regard de tête de la pisciculture pour assurer un débit d'alimentation optimal des bassins, études d'exécution complémentaires.

Mme CARRERE rappelle qu'il s'agit d'une opération blanche pour le PLVG. Il est important de soutenir ce dossier car la sécurisation des prises d'eau, très endommagées pendant la crue de 2013, est primordial pour préserver l'activité de la pisciculture.

M.OMISOS partage ces propos ; la pisciculture est un atout fort pour le territoire car elle possède plusieurs espèces de salmonidés dont une espèce qui ne se fait qu'ici.

Le Conseil syndical décide à l'unanimité de valider l'avenant n°4 au marché de travaux de restauration et confortement des prises d'eau de la pisciculture fédérale à Cauterets qui modifie le montant initial du marché de travaux par variations des quantités estimatives initiales et par ajout de prix nouveaux et d'autoriser M. le Président à signer l'avenant n°4.

Informations sur l'attribution des consultations de maîtrise d'œuvre sur le Gave de Cauterets et sur l'étude hydraulique sur le Gave de Pau et la Voie Verte des Gaves

M. le Président indique que deux consultations ont été lancées à l'automne. Les commissions de sélection et d'appel d'offres se sont régulièrement réunies les 03 et 13 novembre 2017 pour délibérer sur l'attribution de ces consultations.

Mme BEGUE-LONCAN présente en détail le résultat de ces consultations.

Marché n°2017-02-10 : Missions de maîtrise d'œuvre partielle pour la réalisation de travaux de protection contre les crues et de ralentissement des écoulements entre le pont de secours en amont de Clavanté et la STEP de la plaine de Concé

Les crues successives de 2012 et de 2013 ont fortement impacté l'aval de la commune de Cauterets (route départementale emportée, habitations détruites, zone artisanale inondée...). Des travaux sont prévus dans le cadre du PAPI pour réduire la vulnérabilité de la zone. Un premier avant-projet a été réalisé par un prestataire dans le cadre d'un marché complémentaire post-crue que le PLVG a résilié. Il était donc nécessaire de relancer une consultation pour retenir un maître d'œuvre dont les missions de maîtrise d'œuvre de la tranche ferme porteront sur les travaux suivants (estimés à 2 320 000 € HT) :

- Aménagement de la rive droite du Gave de Cauterets en enrochements et en remblais entre le pont de secours et l'amont du parking de Clavanté,
- Aménagement d'une zone de tressage pour favoriser le dépôt des matériaux sur le parking en amont de la zone artisanale avec évacuation d'une ancienne décharge d'OM (10 000m³) avec confortement de la rive droite,
- Augmentation du gabarit hydraulique du gave en arrière de la zone artisanale,

- Aménagement de la confluence entre le Gave et le Bilou pour améliorer la protection de la route (participation demandée au CD65),
- Aménagement d'une zone de régulation du transport solide au sein de l'espace de mobilité admissible du Gave de Cauterets sur la plaine de Concé.

Deux offres ont été reçues :

- CACG/IDEALP/AMIDEV
- Hydrétudes/BIOTOPE

La commission de sélection du 03 novembre a décidé de retenir pour ce marché qui comporte une tranche ferme et sept tranches optionnelles le groupement Hydrétudes/Biotope pour un montant de 150 060.00 € HT.

Ce marché ne comporte pas les études topographiques ni géotechniques qui devront être engagées en parallèle par le PLVG.

Dans le détail (si demandé) voici la liste des missions avec le coût associé.

La tranche ferme s'élève à 91 715.00 € HT (forfait de rémunération à 3.95%).

La tranche optionnelle n°1 (réalisation d'une ACB sur base du nouvel AVP) s'élève à 6 492.50 € HT.

La tranche optionnelle n°2 (étude d'impact + inventaire 4 saisons) s'élève à 25 425.00 € HT.

La tranche optionnelle n°3 (dérogation espèces protégées) s'élève à 8 825.00 € HT.

La tranche optionnelle n°4 (dossier d'autorisation de défrichement) s'élève à 1 707.50 € HT.

La tranche optionnelle n°5 (étude de danger) s'élève à 12 640.00 € HT.

La tranche optionnelle n°6 (autorisation spéciale site classé) s'élève à 2 910.00 € HT.

La tranche optionnelle n°7 (réserves naturelles nationales) s'élève à 345.00 € HT.

Marché n°2017-02-11 : Etude hydraulique et analyse multicritère pour évaluer l'intérêt de considérer la Voie Verte des Gaves comme un ouvrage de protection contre les crues et pour définir les champs d'expansion des crues fonctionnels sur les communes en amont de Lourdes

Il s'agit d'une mission d'ingénierie pour évaluer l'opportunité de considérer la Voie Verte des Gaves comme un ouvrage de protection et pour vérifier les possibilités de reconnexion du Gave de Pau avec ses champs d'expansion des crues en amont de Lourdes. Cette étude se décompose comme suit :

- Etat des lieux avec analyse historique, approche topographique, approche hydromorphologique, approche milieux naturels
- Diagnostic avec analyse hydrologique, construction et calage d'un modèle hydraulique 2D/1D, identification des enjeux et évaluation des dommages,
- Proposition de solutions d'aménagement (3 scénarios étudiés) avec réalisation d'une analyse multi-critères

Trois tranches optionnelles viennent compléter cette tranche ferme :

- Tranche optionnelle n°1 : 5 journées de visites complémentaires pour affiner la caractérisation des enjeux dans la phase diagnostic
- Tranche optionnelle n°2 : réalisation d'investigations géotechniques
- Tranche optionnelle n°3 : définition du programme de travaux et de la consultation du maître d'œuvre

3 offres ont été reçues dont une irrégulière (réponse incomplète) :

- EGIS/CACG
- SUEZ CONSULTING
- TOPO D'OC (offre irrégulière)

La commission d'appel d'offres, réunie le 13 novembre, a décidé de retenir le bureau d'études Suez Consulting pour un montant global de 255 000 € HT.

- Tranche ferme : 168 625 € HT
- TO1 : 4 900€ HT
- TO2 : 54 875 € HT
- TO3 : 26 600 € HT

Le Conseil syndical prend acte de ces informations relatives aux deux consultations lancées par le PLVG sans apporter de commentaire.

******POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE******

TOURISME : Convention de partenariat entre le PLVG et le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Louron (SIVAL)

Monsieur le Président rappelle que le PLVG, en tant que gestionnaire officiel du site VTT-FFC, est garant du niveau de qualité de son offre VTT et se doit d'assurer la promotion et la communication de cette offre, qui entre dans le spectre des actions en faveur du développement de la filière Vélo. Dans un souci de valorisation et de visibilité de la destination VTT, il apparaît nécessaire de communiquer auprès des cibles visées à travers le maillage riche de l'offre VTT, l'évènementiel fort et la diversité de lieux de pratiques. Les deux territoires travaillant activement autour de la filière VTT et ayant des atouts complémentaires en termes d'offre ont souhaité s'associer pour promouvoir la destination sous l'image du VTT Pyrénées. Les sites à forte notoriété, les événements emblématiques, la proximité de la Zona Zero espagnole sont ainsi des arguments promotionnels efficaces porteurs pour les deux territoires.

La présente convention, en annexe, s'attachera à définir les rôles de chacune des parties au travers de 3 leviers d'actions de promotion commune :

- Accueils presse spécialisée
- Promotion grand public
- Promotion auprès des prescripteurs

Il est entendu que chaque action de promotion fera l'objet d'une validation et d'une acceptation officielle par chacune des parties avant mise en œuvre. Cette acceptation vaudra application des obligations réciproques en particulier en ce qui concerne le partage financier des coûts des opérations.

Les dépenses liées à ces actions communes seront proposées au budget 2018.

Le Conseil syndical décide à l'unanimité d'autoriser M. Le Président à signer la convention de partenariat avec le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Louron.

******QUESTIONS DIVERSES******

Aucune

Avant de conclure la séance, M. VINUALES indique quelques points d'agendas :

30/11 : Rencontres Culture et Territoires au Palais des Congrès de Lourdes.

14/12 : NOEL du PLVG à 18h30 à la salle des fêtes d'Agos-Vidalos où sont conviés les agents, leur famille et l'ensemble du Conseil Syndical.

18/12 : Conseil Syndical du PLVG à 20h30 à la salle de la Terrasse à Argelès-Gazost qui se déroulera en deux temps avec élections des Vice-présidents (Bureau) et un conseil syndical classique.

21/12 : Conférence de presse sur les travaux de Soum de Lanne à Lourdes

22/12 : 14h00 au Cinéma du Casino d'Argelès-Gazost projection en avant-première du film sur les crues de juin 2013 en Vallées des Gaves.

M. VINUALES invite l'ensemble des délégués à boire le verre de l'amitié afin de célébrer son premier conseil syndical en tant que Président.

La séance est clôturée à 19h20.

**Le secrétaire de séance
Joseph FOURCADE**

